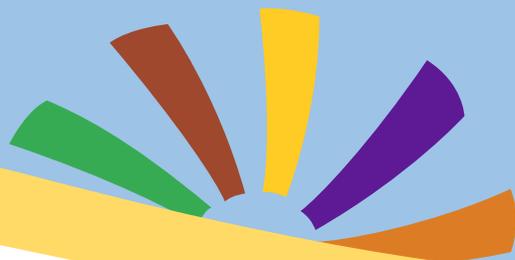


# DICRIM



# COMMUNE DE PRANZAC



## DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE  
SUR LES RISQUES MAJEURS

20  
24

AVOIR LES  
BONS RÉFLEXES  
Risques inondations,  
industriels, transport de  
matières dangereuses,  
risque nucléaire...

# 2024

## 1 ) LES RISQUES

Le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) d'avril 2022 liste les risques auxquels est soumise la commune de PRANZAC :

COMMUNES	RISQUES NATURELS					RISQUES TECHNOLOGIQUES		
	Séismes (zone de sismicité)	Inondations PPRI	Mouvements de terrain	Radon	Feux de forêt PDPFCI	Risque industriel PPRT / PPI	Rupture de barrage PPI	Transport de Matières Dangereuses
PRANZAC	faible	Vallée du Bandiat		Zone 1	Forêts domaniales de Bois Blanc et de la Braconne			Gaz

- Risque Crue-inondation p. 56 du DDRM.
- P 137 du DDRM (Massifs de Bois Blanc et Braconne, Parc du château).
- Transports de matières dangereuses p 184 du DDRM.



Autres risques qui ne sont pas spécifiques à la commune :

- Période de Canicule.
- Période de Froid intense.



Sont également pris en compte également dans le Plan Communal de Sauvegarde les risques suivants :

- Séisme p. 44 du DDRM.
- Tempête p. 34 du DDRM.
- Mouvement de terrain P. 98 du DDRM (faiblement concerné).



## 2 ) L'ALERTE

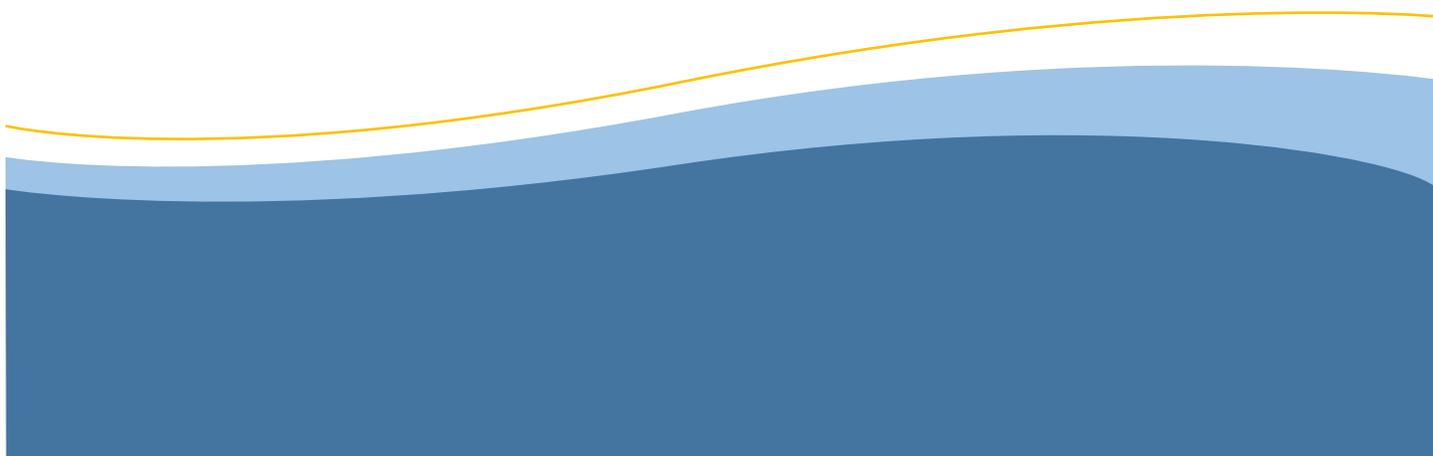
En cas de crise majeure, le poste de commandement communal (PCC) est situé à la mairie de Pranzac et dirigé par le maire (DOS).

Le Maire diffuse l'alerte auprès de ses concitoyens. Ceux-ci adoptent le bon comportement face à un phénomène menaçant.

La diffusion de l'alerte à la population peut être faite par un service de SMS.

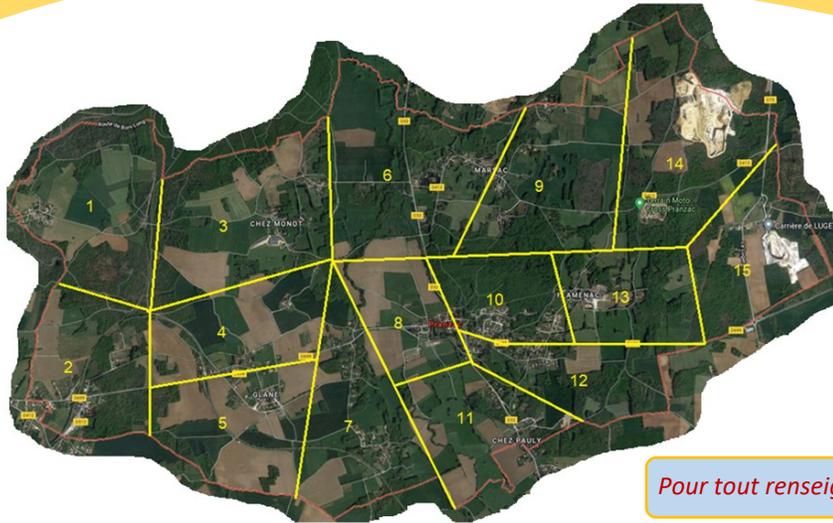
La commune de Pranzac est divisée en 15 zones (voir carte).

Un référent est affecté à chaque zone (liste ci-après), il est le relais entre la zone et la mairie. Il est votre interlocuteur privilégié.





# Affectation des référents par zones



Pour tout renseignement, veuillez contacter la Mairie : 05 45 70 30 20

ZONE	LOCALITES	FOYERS/SITES	CONTACTS	RÉFÉRENTS
DOS	COMMUNE	428	750	TERRADE Bernard
1 et 3	L'Hermitage - les Buissonnets Chez Mono - Chez Tarrois	37	68	GARITEY Luc
2	Le Quéroy Gare	29	51	DE OLIVEIRA Carla
4	Chez Maillet - Les Gatinaux-Béchemoure	30	48	VALLADE Michel
5	Glane	26	41	BENELLI Danielle
6	Le Millaguet - Marsac Ouest	52	85	SAUVAGE Mathieu
7	Le Grand Pont - Gros Terme	39	74	RONCIN Karine
8	Le Bourg Ouest	31	57	FORT René Francis
9	Marsac Est-Chez Ponchet - Chez Bouny	14	23	PICHON Evelyne
10	Le Bourg Nord Est	61	127	TROUSSELIER Arnaud
11	Route de Chazelles - Chez Pauly	27	42	GONZALEZ Antonio
12	Le Bourg Sud - La Tuilerie	42	69	CORBINEAU Vanessa
13	Flamenac	28	47	MERCIER Fanny
14	Moto Cross - Combe Brune	3	0	MOREAU Johann
15	Le Luget	9	15	DEVAUT Karine

### 3 ) Comportement commun à toutes les situations de risque

#### Comportement commun à toutes les situations de risque

		
Restez chez vous Laissez les enfants à l'école Attendez les instructions	Ne téléphonez pas N'encombrez pas les réseaux	Ecoutez la radio

#### Risque Crue-inondation

				
Fermez les portes	Montez dans les étages	Coupez électricité et gaz		Ecoutez la radio

#### Risque de feux de forêts

			
	Eloignez vous du feu dos au vent	Dégagez les voies	Fermez les vannes de combustibles

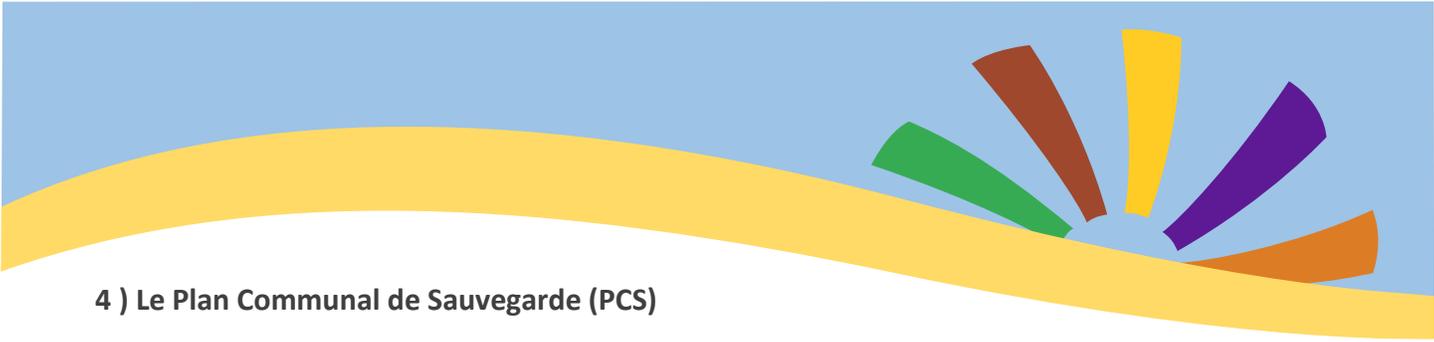
#### Transports de matières dangereuses (TMD)

	
Enfermez-vous dans un bâtiment	Colmatez les issues



### CAS PARTICULIER : École de Pranzac

Le Directeur est chargé de mettre en place le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Le PPMS vise à organiser la protection des élèves en cas de survenance d'un risque majeur (informations, modalités d'évacuation et d'accueil, information des parents sur la prise en charge des élèves).



#### 4 ) Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

*Il peut être déclenché :*

- Par le Maire dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe automatiquement le Préfet.
- À la demande du Préfet.

*La fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) est assurée par :*

- **Le Maire** sur le territoire de sa commune.
- **Le Préfet** à l'échelon du département.

#### 5 ) Les numéros d'urgence

### LES NUMÉROS À COMPOSER EN CAS D'URGENCE

 **15**

**SAMU**

POUR DEMANDER  
L'INTERVENTION D'UNE  
ÉQUIPE MÉDICALE  
EN SITUATION DE DÉTRESSE.  
POUR ÊTRE REDIRIGÉ VERS  
UN ORGANISME  
DE PERMANENCE DE SOINS.

 **17**

**POLICE SECOURS**

POUR SIGNALER  
UNE INFRACTION  
NÉCESSITANT  
UNE INTERVENTION  
IMMÉDIATE DES SERVICES  
DE POLICE.

 **18**

**SAPEURS-POMPIERS**

EN SITUATION DE PÉRIL,  
ACCIDENT CONCERNANT  
DES BIENS OU PERSONNES  
ET QUI NÉCESSITE  
UNE INTERVENTION RAPIDE.

 **112**

**NUMÉRO D'APPEL  
D'URGENCE EUROPÉEN**

SI VOUS ÊTES TÉMOIN  
OU IMPLIQUÉ DANS  
UN ACCIDENT, UN INCENDIE  
OU UN CAMBRIOLAGE  
DANS N'IMPORTE QUEL PAYS  
DE L'UNION EUROPÉENNE.

 **114**

**NUMÉRO D'URGENCE  
POUR LES PERSONNES  
SOURDES  
ET MALENTENDANTES**

UN NUMÉRO ACCESSIBLE  
PAR FAX ET SMS,  
SI VOUS ÊTES VICTIME  
OU TÉMOIN D'UNE SITUATION  
D'URGENCE.

 **3624**

**SOS MÉDECINS**

SI VOUS AVEZ BESOIN  
DE VOIR UN MÉDECIN  
EN URGENCE  
SI VOTRE MÉDECIN TRAITANT  
NE PEUT VOUS RECEVOIR  
LA NUIT OU LES WEEKENDS.

## 6 ) Autres risques

### Canicule

Le risque canicule est caractérisé par une température élevée empêchant l'organisme humain de récupérer. Ce risque peut entraîner de graves complications pour la santé humaine quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas ou très peu.
- Cela dure plusieurs jours.



#### Conseils de comportement

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Continuez à manger normalement (pensez à consommer des aliments riches en eau tels que pastèques, melons ...).
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un linge humide ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour.
- Évitez les boissons alcoolisées et sucrées.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

### Grand froid

Niveau 2 : "Grand froid", températures négatives le jour, et comprises entre -5°C et -10°C la nuit. Renforcement des capacités d'hébergement, des équipes du 115, des équipes de nuit et des maraudes.  
Niveau 3 : "Froid extrême", températures exceptionnellement basses et inférieures à -10°C la nuit.  
Niveau d'anticipation d'une crise grave, mise en œuvre de différents plans d'urgence.  
Mise à l'abri du plus grand nombre de personnes dans des locaux supplémentaires.



#### Conseils de comportement

- Assurez une bonne qualité de l'air dans les habitations : ventilation, même brève, au moins une fois par jour, vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, maintenez à la maison une température ambiante (19°C).
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.
- Ne touchez pas des fils électriques tombés au sol.
- Limitez au maximum les activités extérieures, évitez les sorties.
- Habillez-vous chaudement, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux.

## 7 ) Équipement minimum à conserver en lieu sûr :

- Radio portable avec piles de rechange.
- Lampe de poche.
- Bougies.
- Eau potable.
- Papiers personnels.
- Carte vitale.
- Médicaments urgents.
- Couvertures.
- Vêtements de rechange.

## 8 ) Pour informer les assurances :

Prévoyez de constituer un dossier type pour vos assurances.

Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, électro- ménager, valeurs...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Faites des photos de vos matériels afin prouver leur état avant le sinistre.

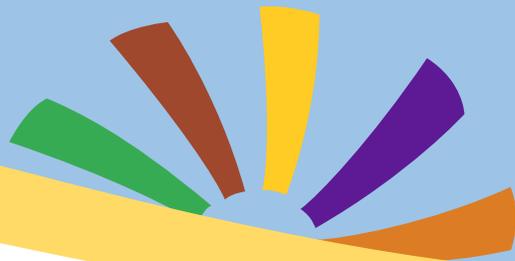


## 9 ) Contacts utiles

- **Mairie de Pranzac** - Tél. : 05 45 70 30 20. - Adresse EMAIL : [mairie@pranzac.fr](mailto:mairie@pranzac.fr) - Site : <http://pranzac.fr/>
- **Préfecture de la Charente** - Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC). 7 - 9, rue de la préfecture 16000 ANGOULEME. - Tél. : 05 45 97 61 00 - Email : [pref-sidpc16@charente.gouv.fr](mailto:pref-sidpc16@charente.gouv.fr)
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** - Unité territoriale de la Charente Rue Ampère ZI de Nersac. 16440 NERSAC - Tél. : 05 45 38 64 64 - Email : [ud-16.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-16.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)
- **Direction Départementale des Territoires (DDT) - Unité de prévention des risques naturels et technologiques - Service eau environnement risques (SEER)**. - 43, rue Charles Duroselle 16000 ANGOULEME - Tél. : 05 17 17 37 37 Email : [ddt-seer@charente.gouv.fr](mailto:ddt-seer@charente.gouv.fr)
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente** - 43, rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC Tél. : 05 45 39 35 00 - Email : [sdis16@sdis16.fr](mailto:sdis16@sdis16.fr)
- **Bureau de Recherche Géologique Minière Nouvelle-Aquitaine** - Site de Poitiers. 5, rue de la Goélette 86280 SAINT BENOIT. Tél : 05 49 38 15 38
- **DAC-PTA16** (besoins en santé ou social) - Tél. : 0809 109 109



# GLOSSAIRE



<b>DDT</b>	☞ <b>D</b> irection <b>D</b> épartementale des <b>T</b> erritoires
<b>DDRM</b>	☞ <b>D</b> ocument <b>D</b> épartemental des <b>R</b> isques <b>M</b> ajeurs
<b>DICRIM</b>	☞ <b>D</b> ocument d' <b>I</b> nformation <b>C</b> ommunal sur les <b>R</b> isques <b>M</b> ajeurs
<b>DOS</b>	☞ <b>D</b> irecteur des <b>O</b> pérations de <b>S</b> ecours
<b>DREAL</b>	☞ <b>D</b> irection <b>R</b> égionale de <b>L'</b> Environnement, de <b>L'</b> Aménagement et du <b>L</b> ogement
<b>ORSEC</b>	☞ <b>O</b> rganisation de la <b>R</b> éponse de <b>S</b> écurité <b>C</b> ivile
<b>PCC</b>	☞ <b>P</b> oste de <b>C</b> ommandement <b>C</b> ommunal
<b>PCS</b>	☞ <b>P</b> lan <b>C</b> ommunal de <b>S</b> auvegarde
<b>PDPFCI</b>	☞ <b>P</b> lan <b>D</b> épartemental de <b>P</b> rotection des <b>F</b> orêts <b>C</b> ontre l' <b>I</b> ncendie
<b>PPI</b>	☞ <b>P</b> lan <b>P</b> articulier d' <b>I</b> ntervention
<b>PPMS</b>	☞ <b>P</b> lan <b>P</b> articulier de <b>M</b> ise en <b>S</b> ureté
<b>PPRI</b>	☞ <b>P</b> lan de <b>P</b> révention des <b>R</b> isques d' <b>I</b> nondation
<b>PPRN</b>	☞ <b>P</b> lan de <b>P</b> révention des <b>R</b> isques <b>N</b> aturels
<b>PPRT</b>	☞ <b>P</b> lans de <b>P</b> révention des <b>R</b> isques <b>T</b> echnologiques
<b>SAMU</b>	☞ <b>S</b> ervice d' <b>A</b> ide <b>M</b> édical d' <b>U</b> rgence
<b>SEER</b>	☞ <b>S</b> ervice <b>E</b> au <b>E</b> nvironnement <b>R</b> isques
<b>SDIS</b>	☞ <b>S</b> ervice <b>D</b> épartemental d' <b>I</b> ncendie et de <b>S</b> ecours
<b>SIDPC</b>	☞ <b>S</b> ervice <b>I</b> nterministériel de <b>D</b> éfense et de <b>P</b> rotection <b>C</b> iviles
<b>SMUR</b>	☞ <b>S</b> ervice <b>M</b> édical d' <b>U</b> rgence et de <b>R</b> éanimation
<b>SMS</b>	☞ <b>S</b> hort <b>M</b> essage <b>S</b> ervice ( <i>service de message court</i> )
<b>TMD</b>	☞ <b>T</b> ransport de <b>M</b> atières <b>D</b> angereuses